

## Ressources budgétaires - Fixation de tarifs ou droits pour l'année 2003-2004

*M. l'Adjoint ROIGNOT, Rapporteur :*

### I - Orchestre de Besançon

Sur avis favorable de la Commission Culture, il est proposé au Conseil Municipal, pour la saison 2003-2004, des tarifs d'abonnements et billets d'accès aux activités de l'Orchestre de Besançon en légère augmentation par rapport à la saison 2002-2003 :

	Tarif 2002-2003	Proposition d'augmen- tation 2003-2004	% augmen- tation	Tarif proposé 2003-2004
Billet à l'unité				
* Plein tarif	17,00 €	+ 0,20 €	1,18 %	17,20 €
* Collectivités, groupes (à partir de 10 personnes), APEC (Association des Parents d'Elèves du CNR), COS Ville de Besançon, adhérents Centre Polyphonique de Franche-Comté (pour le concert du 20 décembre 2002)	12,50 €	+ 0,15 €	1,20 %	12,65 €
* De 12 à moins de 18 ans, demandeurs d'emplois, étudiants	8,00 €	+ 0,10 €	1,25 %	8,10 €
* Sur présentation de la carte «avantage jeunes»	5,50 €	+ 0,05 €	0,90 %	5,55 €
* Animations scolaires	4,00 €			4,00 €
* Moins de 12 ans accompagné d'un adulte	Gratuit			Gratuit
Abonnement 3 concerts				
* Plein tarif	43,50 €	+ 0,60 €	1,38 %	44,10 €
* Collectivités, groupes (à partir de 10 personnes), APEC (Association des Parents d'Elèves du CNR), COS Ville de Besançon	30,00 €	+ 0,45 €	1,50 %	30,45 €
* De 12 à moins de 18 ans, demandeurs d'emplois, étudiants	18,60 €	+ 0,30 €	1,61 %	18,90 €
* Moins de 12 ans accompagné d'un adulte	Gratuit			Gratuit
Abonnement 7 concerts				
* Plein tarif	91,00 €	+ 1,40 €	1,54 %	92,40 €
* Collectivités, groupes (à partir de 10 personnes), APEC (Association des Parents d'Elèves du CNR), COS Ville de Besançon	64,40 €	+ 1,40 €	2,17 %	65,80 €
* De 12 à moins de 18 ans, demandeurs d'emplois, étudiants	43,05 €	+ 0,70 €	1,63 %	43,75 €
* Moins de 12 ans accompagné d'un adulte	Gratuit			Gratuit
Concerts / Animation				
* Billets à l'unité :	12,00 €			12,00 €
- Adultes				
- Enfants	6,00 €			6,00 €

## II - École Régionale des Beaux-Arts

Les tarifs proposés pour la rentrée scolaire 2003-2004 sont établis sur la base d'une augmentation de l'ordre de 1,5 %.

Les tarifs pour le Département du Doubs sont alignés sur ceux de la CAGB compte tenu du versement par le Conseil Général du Doubs d'une subvention annuelle de fonctionnement d'un montant de 76 300 €.

Cycles	Besançon		Communauté d'Agglomération et Département du Doubs		Autres	
	2002/2003	2003/2004	2002/2003	2003/2004	2002/2003	2003/2004
Cycle traditionnel Etudiants permanents	225,12 €	228,50 €	259,95 €	263,85 €	463,42 €	470,35 €
Cours du soir, stagiaires auditeurs libres	241,38 €	245,00 €	273,87 €	278,00 €	488,96 €	496,30 €
Cours péri-scolaires	119,15 €	120,95 €	154,73 €	157,05 €	241,38 €	245,00 €

## III - Tarifs des droits d'écolage du Conservatoire National de Région de Besançon

Pour l'année scolaire 2003-2004, l'ensemble des tarifs proposés **est identique à ceux de l'année précédente.**

### a) Droits d'inscription

Tarifs applicables aux départements traditionnel et horaire aménagé (du CE1 à la 3<sup>ème</sup> comprise).

DISCIPLINES	Besançon	CAGB	Département	Autres
* Chant choral sans Formation Musicale * Eveil musical	37 €	37 €	37 €	37 €
* Formation musicale seule * Ateliers de pratiques collectives	81 €	117 €	200 €	278 €
* Formation musicale + instrument * Instrument seul Cycle 1 + Cycle 2 Cycle 3, Cycle de Spécialisation, Perfectionnement, DIPC	187 € 213 €	259 € 315 €	315 € 360 €	346 € 396 €
* Formation musicale + Disciplines suivantes : Piano-Orgue-Harpe-Chant-Danse-Clavecin-Percussion Cycle 1 + Cycle 2 Cycle 3, Cycle de Spécialisation, Perfectionnement, DIPC	285 € 315 €	343 € 399 €	398 € 444 €	431 € 479 €
* Ecriture - Analyse - Direction d'Orchestre Direction de Choeur - Atelier Jazz - Art Dramatique Musique assistée par ordinateur - Musique de Chambre	187 €	259 €	315 €	346 €

\* La tarification est déterminée par la discipline dont le montant du droit d'écolage est le plus élevé, dans le cas où l'élève est inscrit dans plusieurs disciplines.

\* Une somme de 61 € qui sera déduite ultérieurement de la facture générale, sera perçue au moment de l'inscription (choix des horaires) et ne pourra être restituée en cas de désistement.

\* Droit annuel d'inscription forfaitaire : 9,5 € (dossier, documents pédagogiques, enveloppes, courriers, etc.).

**Location des instruments - Année scolaire 2003-2004**

Alto - violon	14 € /mois
Clarinette - Flûte - Trompette - Cor - Trombone	16 € /mois
Violoncelle - Contrebasse - Hautbois - Basson - Saxophone	18 € /mois

**b) Adaptation des droits aux revenus des familles**

Il est par ailleurs proposé d'adopter les modalités du dispositif d'exonération partielle ou totale pour les droits d'inscription à l'exception des disciplines «Formation musicale et Ateliers de pratiques collectives».

Le système concerne les élèves bisontins de moins de 18 ans et tient compte à la fois du quotient familial et du nombre d'enfants d'une même famille inscrits au Conservatoire. Il n'est pas applicable aux élèves pouvant prétendre à une bourse d'État.

Les élèves bénéficiant d'une exonération totale ou partielle obtiennent parallèlement une réduction de 50 % du montant de la location des instruments au Conservatoire.

**Tranche de quotient familial**

L'exonération totale ou partielle des droits d'inscription est valable pour toutes les disciplines à l'exception de la formation musicale dont le montant de 81 € reste dû.

* Quotient familial	1 enfant inscrit au CNR	2 enfants inscrits au CNR	3 enfants inscrits au CNR
QF < 225 €	Exonération totale des droits d'inscription sauf formation musicale	Exonération totale des droits d'inscription sauf formation musicale	Exonération totale des droits d'inscription sauf formation musicale
226 € < QF < 266 €	Demi exonération totale des droits d'inscription sauf formation musicale	1er enfant : demi-exonération 2ème enfant : exonération totale des droits d'inscription sauf formation musicale	Exonération totale des droits d'inscription sauf formation musicale
267 € < QF < 326 €	Demi exonération totale des droits d'inscription sauf formation musicale	1er enfant : demi-exonération 2ème enfant : exonération totale des droits d'inscription sauf formation musicale	1er enfant : demi-exonération 2ème enfant et 3ème enfant : exonération totale des droits d'inscription sauf formation musicale
327 € < QF < 385 €	Pas d'exonération	Pas d'exonération	1er enfant : demi-exonération  2ème enfant et 3ème enfant : exonération totale des droits d'inscription sauf formation musicale

\* QUOTIENT FAMILIAL =  $\frac{\text{Revenu imposable annuel}}{\text{Nombre de parts}}$

**c) Tarif de location des locaux et instruments appartenant au Conservatoire et mis à disposition des associations par séance d'utilisation**

Salle seule : 5 €		
Instruments	Utilisés dans les locaux du Conservatoire *	Utilisés hors des locaux du Conservatoire
Xylophones	8 €	16 €
Glockenspiel	8 €	16 €
Vibraphone	8 €	16 €
Petit matériel	4 €	8 €
Harpe	8 €	16 €
Piano	8 €	16 €
* Location de la salle comprise		

Le Conseil Municipal est invité à statuer sur l'ensemble de ces propositions.

**«M. LE MAIRE :** Vous remarquerez, cela ne vous a sans doute pas échappé mais vous n'allez pas le dire, que la plupart des tarifs sont maintenus au niveau antérieur ou avec des augmentations toutes sensiblement inférieures à l'inflation, ceci pour tenir compte des besoins des familles. Je pense que tout le monde est d'accord avec cette politique».

Après en avoir délibéré et sur avis favorables unanimes des Commissions Culture et Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

*Récépissé préfectoral du 20 mai 2003.*